

Jeudi 30 mars 2023
AMIENS



Comment s'installer ?

Démarches à accomplir
URPS, CPAM, SAPIR-IMG



Installation

Démarches à accomplir

Dr Dominique PROISY
URPS Médecins Libéraux HDF
30 / 03 / 2023

Installation – Démarches à accomplir

1. Parcours administratif
2. Contrats
3. Une histoire de personne

A noter, pour vous installer dans les Hauts-de-France, le guichet unique qui regroupe en un seul endroit le Conseil de l'ordre des médecins, l'Assurance maladie, l'URSSAF, l'ARS et l'URPS.

Tél. 08 11 910 009

hautsdefrance@guichet-unique.sante.fr

N'a pas repris depuis le Covid

Début d'activité possible



8 jours

30 jours

Souscrire à une **assurance en Responsabilité Civile Professionnelle** (RCP)

Inscription au **tableau de l'Ordre des médecins** qui vous fournira :
 → une attestation d'inscription,
 → un numéro d'identifiant RPPS,
 → une carte CPS

Affiliation auprès de **l'Assurance Maladie** et **choix du secteur conventionnel**

Centre de Formalité des Entreprises (CFE)
 Immatriculation auprès de l'URSSAF (mise en relation via l'Assurance Maladie), INSEE, Organismes sociaux, centre des finances publiques, ...

Adhésion à la **Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France** (CARMF)



Comptez de 4 à 6 mois entre la fin du DES / la thèse et la 1^{ère} consultation

Ne pas oublier les autres formalités :

- Ouvrir un compte bancaire dédié ou un compte professionnel,
- Prendre un comptable ou un expert comptable (l'adhésion à une association de gestion agréée n'est plus obligatoire à partir de 2023),
- Souscrire à une assurance volontaire Accident du Travail et Maladie Professionnelle auprès de votre CPAM,
- Pensez également à la Prévoyance (accident de la vie, maladie...),
- Souscrire tôt à une retraite complémentaire.

• Inscription au tableau du Conseil de l'ordre des médecins du lieu d'exercice

Pièces à fournir :

- ✓ 2 exemplaires du questionnaire d'inscription dûment complétés et signés. Le formulaire peut être téléchargé sur le site : <https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/questionnaireinscriptionordremedecins.pdf> A l'item 20, cocher « *activité médicale régulière* »
- ✓ Une copie de votre diplôme de docteur en médecine, avec le DES ou l'annexe de qualification en médecine générale.
- ✓ Un extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois
- ✓ La copie de votre carte d'identité française (en cours de validité recto-verso) ou un certificat de nationalité française ou un acte de naissance si celui-ci comporte la mention de nationalité française ou une copie du passeport (en cours de validité).

• Inscription au tableau du Conseil de l'ordre des médecins du lieu d'exercice

Pièces à fournir :

- ✓ 2 exemplaires du questionnaire d'inscription dûment complétés et signés. Le formulaire peut être téléchargé sur le site : <https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/questionnaireinscriptionordremedecins.pdf> A l'item 20, cocher « *activité médicale régulière* »
- ✓ Une copie de votre diplôme de docteur en médecine, avec le DES ou l'annexe de qualification en médecine générale.
- ✓ Un extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois
- ✓ La copie de votre carte d'identité française (*en cours de validité recto-verso*) ou un certificat de

nationalité française ou un acte de naissance si celui-ci comporte la mention de nationalité française ou une copie du passeport (*en cours de validité*).

- ✓ 2 photographies (format identité conformes aux normes).
- ✓ Un curriculum vitae.
- ✓ Eventuellement, votre acte de naturalisation ou toute pièce établissant que vous êtes citoyen ou ressortissant d'un pays qui a passé une convention d'établissement avec la France.
- ✓ Eventuellement, l'autorisation d'exercer délivrée par le Ministère de la Santé en vertu de l'article L.4111 du Code de la Santé Publique.

Carte professionnelle

- ✓ Individuelle, remise par le Conseil départemental de l'ordre des médecins
- ✓ Utile pour prouver son identité
- ✓ Utile pour la réalité de l'exercice médical

Carte Professionnelle de Santé (CPS)

Carte électronique pour :

- ✓ Les identifications (identité, profession, spécialité)
- ✓ Les lieux d'exercices professionnels
- ✓ Est protégée par un code confidentiel
- ✓ Eviter l'usurpation d'identité
- ✓ Apposer la signature électronique pour l'assurance maladie qui sera renouvelée automatiquement et modifiée en cas de changement d'exercice



- **S'inscrire à la CPAM de son lieu d'exercice et y choisir son **secteur d'exercice** (1, 2 ou 3) : déclarer son installation et faire enregistrer le numéro donné par le Conseil départemental de l'ordre des médecins.**
- **S'affilier à l'URSSAF** : demander l'immatriculation au Centre de formalité des entreprises dans les 8 jours suivant le début de l'exercice.
- **Souscrire à une Responsabilité Civile Professionnelle** (pas d'exercice possible sans RCP).
- **Adhérer à la CARMF** : déclaration dans les 3 mois après le début de l'activité.

! Pensez également aux autres contrats !

Tout est en règle ...



- Un contrat est obligatoire.
- Il permet de vous protéger.
- Il est indispensable en cas d'association ou si vous travaillez dans un établissement.

Retrouver tous les modèles types

Sur le site du Conseil national de l'Ordre des médecins :

<https://www.conseil-national.medecin.fr/documents-types-demarches/documents-types-medecins/cabinet-carriere/modeles-contrats>

Au-delà du parcours administratif,
**l'installation est avant tout une
histoire de personne,**
d'où la nécessité d'échanger avec
les médecins libéraux du territoire
et les autres professionnels de santé
plus tard.

Plaquette à télécharger

<https://www.urpsml-hdf.fr/aides-installation/>



Questions / Remarques

Téléchargez la plaquette sur l'installation :
<https://www.urpsml-hdf.fr/aides-installation/>

PARTIE 4

Mon « parcours administratif » : le passage par la CPAM



VOUS INSTALLER EN LIBERAL

FORMALITES A ACCOMPLIR :



- ▶ **S'inscrire au tableau de l'Ordre des médecins**
 - Demande auprès du conseil départemental de l'Ordre des médecins de votre lieu d'exercice



- ▶ **Choisir son lieu d'installation et son mode d'exercice**
 - Conseil départemental de l'Ordre des médecins
 - ou Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé de l'Agence Régionale de Santé du lieu où vous désirez vous installer
 - Informations sur les aides et financements sur le site de l'ARS
 - Contacter le correspondant installation de l'ARS : Jessica deschamps



- ▶ **S'inscrire auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie**
 - Site Ameli.fr > Espace Professionnels de santé pour plus d'informations
 - Prise de rendez-vous en CPAM ou sur le site « installation-medecin.ameli.fr »

- ▶ **S'affilier à l'URSSAF**



- ▶ **Souscrire à une assurance Responsabilité Civile Professionnelle**
- ▶ **Adhérer à la Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France**



VOUS INSTALLER EN LIBERAL

Service d'aide à l'installation des médecins libéraux

- **Le service en ligne Installation Médecin a pour objectif la simplification des démarches d'installation aux médecins souhaitant exercer en libéral**
- **Ce service permet au médecin de transmettre son dossier à sa CPAM de manière autonome et entièrement dématérialisée**
- **Les agents en CPAM disposent d'un outil leur permettant de visualiser les dossiers transmis afin de préparer l'inscription et le rendez-vous du médecin.**

VOTRE INSTALLATION EN PRATIQUE

Lors de votre rendez-vous en Caisse Primaire d'Assurance Maladie au moment de votre installation, un conseiller vous accompagnera dans la réalisation de votre projet.

CONTENU DU RENDEZ-VOUS :

- ▶ **L'ASSURANCE MALADIE**
 - Notre rôle
 - Vos interlocuteurs
- ▶ **LA CONVENTION MEDICALE**
- ▶ **POUR BIEN DEMARRER VOTRE ACTIVITE**
 - Le parcours de soins
 - Les formulaires
 - L'équipement informatique
 - Les téléservices
- ▶ **VOTRE PRATIQUE AU QUOTIDIEN**
 - Situation médico-administrative du patient
 - Prescription
 - Facturation



Votre convention

Les engagements conventionnels

▶ Le médecin

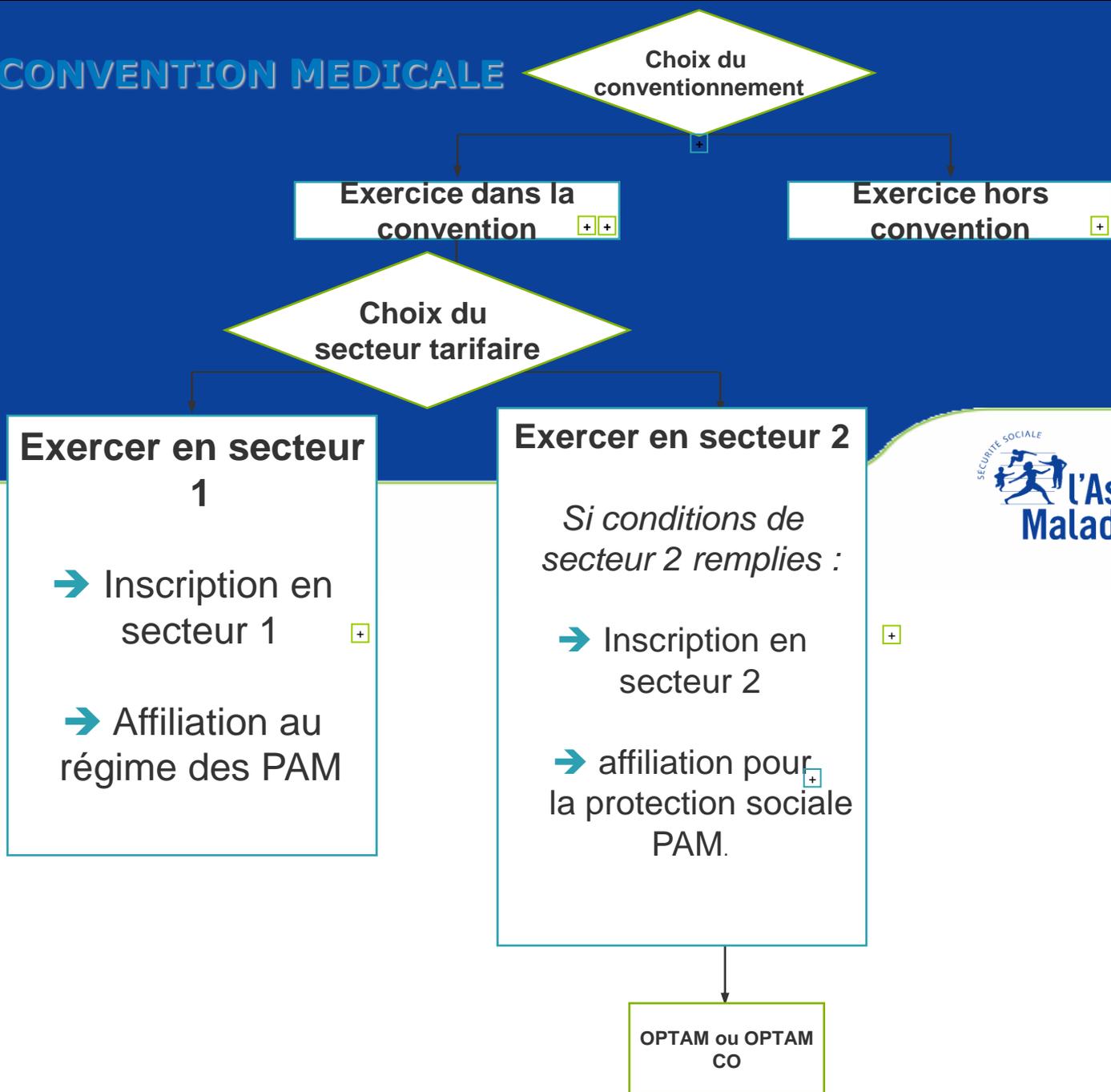
- **ACCEDE** à l'ensemble des avantages liés à la convention
- **RESPECTE** les modalités d'échange d'informations avec l'Assurance Maladie
- **ETABLIT** ses honoraires conformément aux dispositions de la convention, en respectant les règles de la CCAM



▶ L'Assurance Maladie

- **PREND EN CHARGE LES SOINS** sur la base des tarifs conventionnels
- **PARTICIPE** au financement de la protection sociale des praticiens conventionnés

LA CONVENTION MEDICALE



POUR BIEN DEMARRER VOTRE ACTIVITE

AMELI PRO



Activités ▾

Commandes ▾

Liens utiles ▾

Contacts ▾

Gestion du compte

Activités



Tous mes paiements

Indicateurs Convention médicale (ROSP)

Maîtrise dépassement d'honoraires(OPTAM)

Saisie des horaires de cabinet

Patientèle sophia

Patientèle médecin traitant

Relevé individuel d'activité et de prescriptions

Services patients

Des services de simplification de vos démarches pour vos patients sont accessibles et sécurisés par l'utilisation de votre carte CPS.

Vous trouverez des services tels que :

- Arrêt de travail
- Déclaration simplifiée de grossesse
- Déclaration médecin traitant
- Protocoles de soins et ALD



Identifiez-vous par carte CPS

Tchat



ASSISTANCE TECHNIQUE
amelipro

Tchatez en ligne avec nos conseillers

Identification patient

Pour accéder au dossier administratif du patient, saisissez son NIR :

Valider

Vous n'aurez pas accès à ses données médicales. Vous devez vous connecter à Espace pro avec votre carte CPS et disposer de la carte Vitale du patient.

sophia

Le service d'accompagnement pour vous vivre avec un handicap chronique

De nouvelles fonctionnalités à découvrir

ASSISTANCE TECHNIQUE
AMELI PRO

3608 Choix 2

Service gratuit + prix appel



Du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30

Commandes

Liens utiles

Contacts



Commande d'imprimés

Commande de dispositifs (TDR, KDCC, Tensiomètre)

Pour plus d'informations : Ameli.fr > Espace Professionnels de santé

ameli.fr pour les médecins

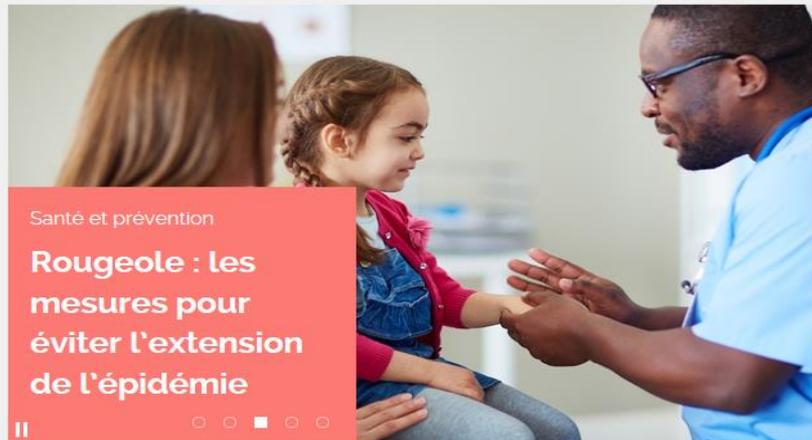
VOTRE CAISSE : Somme

ACTUALITÉS

TEXTES DE RÉFÉRENCE

VOTRE EXERCICE LIBÉRAL

SANTÉ ET PRÉVENTION



EN BREF [> Voir tout](#)

11/05/2018 SANTÉ PUBLIQUE
Rosp médecin traitant de l'adulte 2017 : focus sur les indicateurs

09/05/2018 SANTÉ PUBLIQUE
Le dépistage du cancer colorectal continue sans changement

04/05/2018 SERVICES
Attention à la recrudescence des tentatives de phishing

26/04/2018 TEXTES DE RÉFÉRENCE
Aide maternité, paternité, adoption : comment en bénéficier ?



QUE FAIRE EN CAS DE...



**Merci de votre
attention**



Forum de l'installation : Guichet unique et syndicat

Jeudi 30 Mars 2023

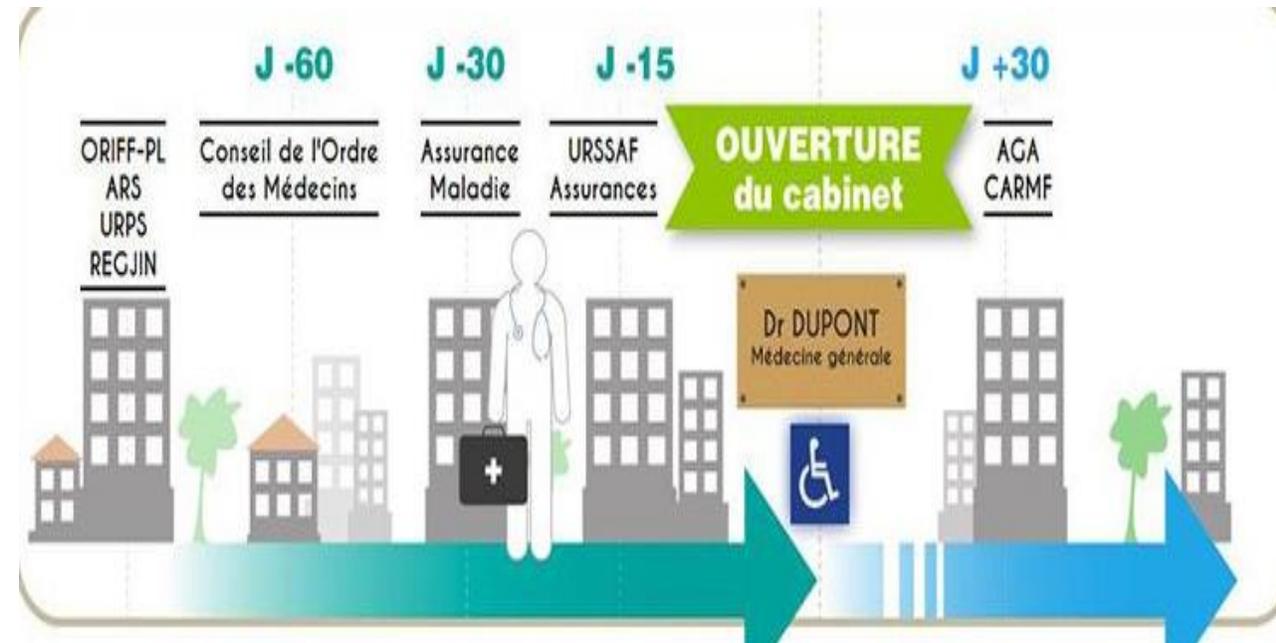
Vision syndicale de l'installation : le guichet unique?

- ***Quésako :***
- Un interne ayant fini son cursus \Rightarrow installation?
- Oui mais comment ?
- Plusieurs interlocuteur.ice.s au sein des instances
- *Problématique :*
 - Génère de l'inquiétude
 - Dans quel ordre commencer?



- **Solutions proposées :**

- Dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2023 (LFSS 2023) au sein de l'article 38
- Sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé, soit créé un guichet unique départemental pour accompagner les professionnels en un point unique, un seul interlocuteur.
- Les syndicats ISNAR-IMG (dont le SAPIR-IMG fait partie) et ReAGJIR travaillent sur ce sujet afin d'accompagner au mieux les futur.e.s installé.e.s.



Syndicats et Guichet unique

Les avantages d'un tel dispositif?

- **Interlocuteur unique** : humanité, connaissance du milieu médical
- **Coordination en réseau** : comité de pilotage avec personnes ressources
- **Connaissances du territoire** : un atout primordial (départ retraite, besoins en termes d'installation +++)
- **Proximité avec les étudiant.e.s** : dès la faculté +++, aux journées d'installation, rencontres de jeunes installé.e.s,...
- Surtout et le plus important, **un accompagnement personnalisé** : en fonction des besoins, projet de famille, de vie,...

Un exemple régional?



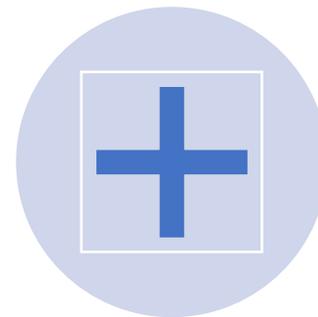
Lancement dans la région
en commençant par l'Aisne
puis généralisée dans l'Oise
en 2018



Malheureusement anéanti
lors du Covid-19



A permis l'accompagnement
toutefois d'une
cinquantaine de médecins
généraliste dans l'Oise



Moins d'anxiété , plus
d'accompagnement

Merci de votre attention

- Rejoignez nos syndicats 😊

